



EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 9 février 2006

Membres présents

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET - Melle MASLOUHI

Mme AVENA - MM. BACHELARD - BEKHTAOUI - BELLEVILLE - BERNARD - Mmes BESSIS - BLIGNY - MM. BOUHELIER - BOURNY - BRUYERE - CARBONNEL - CHEVIGNY - Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mmes DARCIAUX - DELEBARRE - MM. DÉTANG - DESVIGNES - DOUHAI - DUBOIS - DUPIRE - Mme DURNERIN - MM. ESMONIN - ETIEVANT - FOUCHERES - FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - MM. GERVAIS - G. GILLOT - J.P. GILLOT - GONDELLIER - Mme HERVIEU - MM. HESSE - IZIMER - JOLY - LABORIER - LAURENT - LECHAPT - Mme LEMOUZY - MM. MAGLICA - MARCHAND - MARTIN - MASSON - Mme MASSU - MM. MENUT - MILLOT - MOREAU - NOWOTNY - PARIS - PETITJEAN - PILLIEN - PINON - Mme POPARD - MM. PRIBETICH - RETY - ROIZOT - Mme ROY - MM. SAUNIE - SOUMIER - Mme TENENBAUM

Membres absents :. MM. ALLAERT (pouvoir à M. Guy GILLOT) - AUDARD (pouvoir à M. ESMONIN) – BARBEY (pouvoir à M. ROIZOT) - Mme BERNARD (pouvoir à M. IZIMER) M. BERTELOOT (pouvoir à M. MILLOT) – Mme BIOT (pouvoir à M. DANIERE) – MM. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) - BRIOT - CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) – DELATTE - DODET- Mme FLAMENT (pouvoir à M. GERVAIS) – M. JULIEN (pouvoir à M. PINON) – Mme MANSAT (pouvoir à Melle MASLOUHI) – MM. NUDANT (pouvoir à M. BRIOT) - OBRIOT (pouvoir à Mme DARCIAUX) - PERRIN -

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – Ressources Humaines – Création d'un poste de contractuel de chargé de mission pour la mise en application de la politique en faveur du « vélo »

Pour faire suite à la réalisation, en 2005, du schéma directeur en faveur des cyclistes réalisé dans le cadre du Contrat d'Agglomération, il est proposé de recruter un chargé de mission pour la mise en application de la politique en faveur du « vélo » sur le territoire de la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

Ses missions seront les suivantes :

- Mettre en oeuvre la réalisation du réseau cyclable de l'agglomération sur la base du schéma directeur, adopté au conseil communautaire du 23 septembre 2004,
- Mettre en place les actions de promotion de ce mode de déplacement en cohérence avec les autres modes de déplacement (notamment les déplacements doux),

